

**EXERCICE
1933**

**BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS**

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, PARIS

CAPITAL : 300 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 10 Avril 1934

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1934

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. EMILE MOREAU, *Président*,
J. KULP, *Vice-Président*,
A. BÉNAC, *Administrateur*,
JULES CAMBON, —
R. DELAUNAY BELLEVILLE, —
R. LEHIDEUX, —
C^{te} F. PILLET-WILL, —
CHARLES RIST, —
E. STERN, —

Censeurs :

MM. J. MAY et A. BAUDET

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1934

MM. le C^{te} DE LYROT et Ch. BUNGENER

Directeur Général : M. HORACE FINALY.
Directeurs { MM. E. OUDOT, L. WIBRATTE, A. ATTHALIN,
A. ROUDY, C. COUTURE.
Secrétaire Général { M. H. JAHAN.
Directeurs-Adjoints { MM. JOSEPH CHOPPIN DE JANVRY, A. JACQUES,
E. DE LA LONGUINIÈRE, E. CAUDRELIER,
M. BOYER et J. BORDELONGUE.
Chef du Contrôle : M. H. BALLEET-BAZ.
Sous-Directeurs { MM. P. GRUNEWALD, G. DACHER, G. GOUILLY,
M. IWEINS, E. BERTIAUX, H. BURNIER,
A. JULLIEN, J. LEQUIME et R. SALEM.

Fondés de Pouvoirs :

MM. R. TAVERNIER, P. VINSON, P. COURNILLE, G. BERTAUTS-COUTURE,
JEAN CHOPPIN DE JANVRY, M. BURDIN, C. GUERPILLON, M. LEGRAIN,
E. QUITARD, J. BAPST, J. BEDIER, H. CAMERLYNCK et H. RAQUIN.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 300 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 10 Avril 1934

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée.
Comptes de l'Exercice 1933.

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1934

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
du 10 Avril 1934

MESSIEURS,

L'année 1933 laissera, comme les trois précédentes, le souvenir d'une étape difficile, malgré certains indices que l'on aurait pu considérer comme favorables. Mais les oppositions de vues qui se sont manifestées dans le domaine international et les incertitudes de la politique intérieure, issues, pour une large part, de la situation économique, ont, à leur tour, contribué à prolonger la crise.

Elément primordial, les prix mondiaux, qui n'avaient cessé de fléchir depuis 1929, paraissent à peu près stabilisés aujourd'hui. Mais au niveau très déprimé auquel ils sont tombés, l'adaptation s'avère laborieuse. Les compressions qu'imposent aux entreprises la nécessité de réduire leur coût de production et aux collectivités publiques celle d'équilibrer leur budget soulè-

vent partout de vives résistances. Elles se poursuivent cependant à l'intérieur de chaque Etat, parfois au prix d'expériences dont il est trop tôt pour mesurer la portée et prévoir les répercussions.

Parmi les signes d'amélioration dont il est permis de faire état, nous pouvons signaler la reprise d'activité enregistrée par l'Angleterre, qui recueille aujourd'hui le bénéfice du redressement énergique opéré il y a deux ans dans sa politique financière. D'autre part, la mise en application du programme de reconstruction aux Etats-Unis semble devoir procurer à l'agriculture et à l'industrie un allègement des dettes intérieures, dont le fardeau leur était devenu intolérable.

Toutefois, la décision prise par le Gouvernement américain de suspendre la convertibilité du dollar a singulièrement accru l'instabilité monétaire dans le monde. Le fait qu'après la livre sterling, l'une des principales monnaies ait encore été détachée de l'or, sans avoir subi, cette fois, la pression déterminante du marché des changes, constituait un nouvel et grave élément d'insécurité générale. Les autres nations y voyaient la menace d'une concurrence contre laquelle elles seraient fondées à se défendre par de nouvelles mesures de protection ou par une dépréciation équivalente de leur devise. De telles circonstances étaient peu propices aux essais de collaboration : la conférence économique de Londres devait accuser l'opposition des points de vue respectifs des Etats qui mettaient leur espoir dans une dévaluation générale des monnaies et de ceux au contraire qui, groupés autour de la France, demeuraient attachés à l'étalon or et aux solutions traditionnelles qu'il implique.

Aucune atténuation ne pouvait être apportée, dans ces conditions, aux restrictions qui paralysent les échanges ; des dénonciations de traités de commerce, des révisions de tarifs,

des contingentements nouveaux n'ont cessé d'en resserrer le réseau. Les embarras supplémentaires qui en sont résultés pour les pays exportateurs se sont traduits, enfin, par des aggravations de moratoires ou par de nouveaux manquements au service de leurs emprunts extérieurs.

S'ajoutant à ces conjonctures, des raisons particulières à la France ont maintenu notre pays dans une situation d'expectative. Après quelques progrès qu'a stimulés, à la fin du premier semestre, l'impulsion passagère donnée aux prix mondiaux par la mise en application du plan américain, la pression de la concurrence étrangère et les retards auxquels s'est longtemps heurté le rétablissement de nos finances publiques ont de nouveau différé le moment de la reprise des affaires.

Ce renversement de tendances a pu être observé aussi dans les mouvements de capitaux, que les mêmes facteurs, économiques et psychologiques, ont défavorablement influencés. Les opérations d'emprunt, auxquelles l'Etat a dû recourir presque sans interruption durant l'année, ont pesé sur le cours des valeurs à revenu fixe, et, d'une façon générale, sur la tenue de la Bourse de Paris. Une certaine tension s'est même manifestée sur le marché monétaire, contrastant avec l'exceptionnelle aisance dont il bénéficiait auparavant.

Il est à peine besoin de souligner les difficultés qu'un semblable concours de circonstances ajoutait à la gestion d'un Etablissement comme le vôtre et l'attitude d'extrême prudence qu'il imposait. L'instabilité des monnaies, le resserrement du commerce international et les entraves apportées à la circulation des capitaux ont réduit à l'extrême des relations d'affaires que, par

destination et par tradition, nous entretenons avec le monde entier. En France même, le financement des entreprises s'est trouvé limité soit par l'impossibilité de procéder à la création d'aucune société nouvelle, soit parce que le marché des valeurs manifestait une réserve significative du sentiment général. Enfin, le ralentissement de l'activité économique s'est traduit, dans l'ordre des opérations courantes de banque, par une difficulté croissante de trouver des emplois présentant les conditions requises de sécurité et de liquidité.

Il nous est donc apparu que, cette année encore, notre premier devoir était de conserver nos moyens d'action pour le jour où ils seraient susceptibles de retrouver leur pleine efficacité.

L'examen de la situation nous a permis de discerner, en quelques pays, les indices d'une amélioration assez nette, préparant un revirement général susceptible de se produire dès qu'une atmosphère plus sereine le permettrait. En réalisant l'équilibre de son budget, en réduisant les charges fiscales qui pèsent de façon excessive sur l'économie nationale, la France se trouverait dans les meilleures conditions pour participer, le moment venu, au redressement attendu.

Les comptes que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation se soldent par un bénéfice net de Fr. 23.362.418,82, en progrès de Fr. 2.000.784,84 sur celui de l'exercice précédent. Ils nous permettent de vous proposer la distribution du même dividende de 50 francs par action, après un prélèvement sur le report à nouveau de Fr. 3.410.889,43, au lieu de Fr. 7.806.447,72 l'an dernier.

Dans les circonstances où elle a été obtenue, nous voudrions espérer que cette légère augmentation des résultats ne tardera pas à être suivie d'une reprise plus effective.

Elle est due, en partie, à une réduction nouvelle de nos frais généraux, qui se sont élevés à une somme de Fr. 73.841.994,06 pour l'exercice clos, comportant une diminution de 18 % par rapport à celle de 1930.

Le bilan se totalise par Fr. 3.102.155.169,01 contre Fr. 3.395.108.083,39 et traduit, par ce nouvel amoindrissement de son montant global, l'adaptation de l'activité de votre Etablissement aux conditions dans lesquelles elle s'exerce.

L'analyse des chiffres fait ressortir principalement une diminution des comptes-courants créditeurs à vue, passés de Fr. 1.726.570.133,50 à Fr. 1.248.614.784,19 tandis que les comptes courants à terme augmentaient dans le même temps de Fr. 807.298.428,03 à Fr. 965.149.073,11. L'ensemble des dépôts accuse ainsi une baisse de Fr. 320.104.704,35. Ce phénomène, commun à tous les Établissements, trouve son explication dans un resserrement des trésoreries, affectées par la crise, et dans une tendance à la thésaurisation, qui conduisent particuliers et sociétés à des retraits de fonds. Les restrictions apportées par certains États au service d'emprunts domiciliés à nos Caisses exercent également une répercussion directe sur le montant des provisions qui nous sont confiées.

Vous observerez, naturellement, à l'actif, une réduction correspondante de nos placements à court terme, et notamment du portefeuille-effets, que suffirait à expliquer, d'ailleurs, la raréfaction croissante du papier commercial sur la place de Paris. Ajoutons que, fidèles à nos habitudes d'extrême liquidité,

nous avons gardé en caisse ou en banque, durant toute l'année, des disponibilités très importantes.

Comme nous l'avons indiqué, le marché des capitaux s'est trouvé dominé, en 1933, par les fréquents recours de l'État et des collectivités publiques.

Nous avons ainsi participé à l'émission des *Obligations du Trésor 4 1/2 %*, des *Bons du Trésor 4 1/2 %* à 10 ans, des *Bons du Trésor 5 %* à 5 ans et des billets des différentes tranches de la *Loterie Nationale*, ainsi qu'à celle des obligations des *Postes, Télégraphes et Téléphones* et de l'*Administration des Chemins de Fer de l'État*.

Il en a été de même pour les emprunts auxquels ont procédé le *Département de la Seine*, le *Gouvernement Général de l'Algérie* et les *Gouvernements des Colonies ou protectorats français : Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française, Gouvernement de la Martinique, Gouvernement Général de l'Afrique Équatoriale Française, Gouvernement Général de Madagascar, Empire Chérifien, Gouvernement de la Guadeloupe, Territoire du Cameroun et Gouvernement de l'Indochine*.

Nous avons contribué, d'autre part, au placement des obligations nouvelles des différentes Compagnies de Chemins de fer : *Compagnie des Chemins de fer du Midi, Compagnie du Chemin de fer du Nord, Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, Compagnie des Chemins de fer de l'Est, Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans*.

Mentionnons encore l'aide apportée par nos services, pour le même objet, au *Groupement privé des sinistrés de l'Aisne et du Pas de Calais*, au *Crédit Foncier de France*, à la *Caisse Nationale de Crédit Agricole* et à la *Caisse de Prêts de Consolidation*.

Peu d'entreprises industrielles ont fait appel à l'épargne en 1933. Nous avons pu, cependant, conduire à bonne fin l'émission des bons décennaux, créés conjointement par la *Compagnie Française des Pétroles* et la *Compagnie Française de Raffinage* et celles des Obligations de la *Compagnie des Chemins de fer du Maroc* et de la *Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité*.

Nous avons également prêté nos guichets, en vue de leurs emprunts respectifs, à la *Société des Services Contractuels des Messageries Maritimes*, à la *Société Générale de Constructions Electriques et Mécaniques "Alsthom"* et à la *Compagnie du Chemin de fer du Métropolitain de Paris*.

Quant aux augmentations de capital que les conditions du marché rendaient plus difficiles encore, leur nombre a été des plus restreints. Signalons, toutefois, l'accueil favorable qu'ont rencontré les opérations de cette nature dont la réalisation nous avait été confiée par la *Compagnie des Eaux de la Banlieue de Paris* et la *Compagnie Française des Pétroles*.

Nous nous sommes intéressés également à la mise en souscription des actions nouvelles de la *Société Havraise d'Énergie Électrique* et de l'*Union Industrielle de Crédit pour la Reconstitution*.

Les circonstances internationales ne favorisaient pas davantage l'émission, sur la place de Paris, d'emprunts d'États étrangers. Nous avons pu procéder, cependant, avec un plein succès, à l'émission des *Bons du Trésor Belge* et de l'*Emprunt Extérieur du Royaume de Belgique 5 1/2 %*, ainsi que de la tranche garantie par l'État Français de l'*Emprunt International 1933-1953 du Gouvernement Autrichien*.

Comme les années précédentes, nous avons secondé de notre mieux les démarches entreprises par les organismes compétents pour défendre, auprès des États débiteurs, les intérêts des porteurs français, pour les emprunts dont le service s'est trouvé entièrement ou partiellement suspendu.

Dans cet ordre d'idées, nous avons prêté nos guichets aux opérations d'échange des titres de la Dette Publique Ottomane, en exécution de l'accord conclu avec le Gouvernement Turc par les Conseils de la Dette et l'Association Nationale des Porteurs de Valeurs Mobilières.

L'activité du département d'escompte et de crédit s'est poursuivie au rythme ralenti que lui imposaient la raréfaction des affaires et la réduction progressive des exportations. Sa contribution aux bénéfices de l'année apparaît néanmoins satisfaisante.

D'autre part, l'atonie complète du marché des valeurs, en limitant les ordres dont l'exécution nous eût été confiée, a naturellement réduit les profits de nos services de Bourse.

La situation des pays où sont établies nos Succursales est assez comparable à celle de la France : tous trois ont réussi à maintenir l'étalon or, mais parfois au prix de difficultés économiques dont les Etablissements bancaires ne pouvaient manquer de ressentir les effets.

C'est ainsi que la place d'Amsterdam a connu, durant toute l'année, un ralentissement de son activité commerciale réduisant les utilisations possibles de ses disponibilités financières. Tou-

tefois, votre Succursale a pu prêter son concours à plusieurs opérations de placement importantes, parmi lesquelles les deux *Emprunts 4 % de l'État Néerlandais*, l'*Emprunt 4 1/2 % de la Ville d'Amsterdam* et l'*Emprunt 4 1/2 % des Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine*.

La Succursale de Bruxelles a vu, de son côté, son rendement limité par le taux des intérêts servis en Belgique aux déposants et dont le niveau élevé ne s'est pas ajusté aux conditions de emploi. Elle a poursuivi, en revanche, l'effort entrepris depuis plusieurs années pour comprimer ses frais généraux, tout en gardant ses possibilités d'action. Elle a participé également aux principales émissions réalisées sur le marché et notamment à celles de l'*Emprunt 5 % à Lots*, des *Bons de Caisse 6 % de la Ville de Liège*, des *Bons de Caisse 6 % de la Ville de Bruxelles*, des *Bons de Caisse 6 % de la Ville d'Anvers*, des *Obligations à Lots du Crédit Communal Belge*.

Quant à notre Succursale de Genève, elle a réussi à maintenir son courant d'affaires, tout en recueillant auprès de sa clientèle des souscriptions aux différents emprunts émis en Suisse et en particulier à l'*Emprunt Fédéral 4 %*, à l'*Emprunt 4 % du Canton de Genève* et à l'*Emprunt 4 % de la Ville de Zurich*.

Nous ne saurions achever ce compte-rendu sans mentionner le zèle dont a continué de faire preuve, tant au Siège qu'aux Succursales, le personnel de votre Établissement. Nous lui en exprimons, en votre nom et au nôtre, nos bien sincères remerciements.

Ainsi que nous vous l'avons indiqué, les bénéfices nets s'élèvent à Fr. 25.362.418,82

Nous vous proposons de les répartir de la manière suivante :

Complément de la réserve légale à 10 % du capital.... Fr.	773.308,25	
et la somme nécessaire pour payer l'intérêt statutaire de 5 % par action, c'est-à-dire..... Fr.	<u>15.000.000, »</u>	Fr. 15.773.308,25
Reste		Fr. 9.589.110,57

Votre Conseil d'Administration ayant décidé, dans sa séance du 27 Mars 1929, que les tantièmes lui revenant seraient calculés désormais en déduisant du chiffre des bénéfices disponibles une somme égale à 5 % du montant des primes d'émission, soit Fr. 12.500.000, le prélèvement de 10 % stipulé en sa faveur par l'article 47 des Statuts n'a pas à s'exercer cette année.

La somme de Fr. 5.410.889,43

nécessaire pour compléter à..... Fr. 15.000.000, » le solde disponible et distribuer un dividende total de Fr. 50 par action, serait prélevée sur le report à nouveau de l'exercice antérieur qui se trouverait ainsi ramené de Fr. 40.651.116,79 à Fr. 5.240.227,36 pour l'exercice 1934.

Vous aurez certainement appris avec un vif regret le décès de notre Président honoraire, Mr. Gaston GRIOLET.

Sans revenir sur les étapes d'une carrière particulièrement brillante, nous tenons à rappeler les grands services qu'il a rendus à la Banque, au cours des 23 années pendant lesquelles il a siégé dans son Conseil. Appelé à la Présidence en 1913, dans les circonstances difficiles de la guerre, il apporta à l'exercice de ses fonctions une compétence, une largeur de vues et un dévouement sans limite. Ses anciens collègues gardent précieusement le souvenir de sa haute valeur morale et des qualités de clarté, de jugement et d'inaltérable courtoisie qu'il apportait à la direction de leurs débats. Vous vous associerez à eux pour renouveler à la famille de Mr. GRIOLET nos bien sincères condoléances.

Nous avons dû accepter, au cours de l'année dernière, la démission d'un autre Président honoraire, Mr. Edouard NOETZLIN, à qui son grand âge ne permettait plus de participer à nos réunions.

Mr. NOETZLIN avait acquis une autorité considérable dans votre Conseil d'Administration où il a siégé 38 années et occupé, durant quatre ans, le fauteuil de la Présidence. La haute conscience avec laquelle il a rempli son mandat et le succès avec lequel il a conduit les négociations d'affaires très importantes pendant la période qui a précédé la guerre lui constituent les plus grands titres à notre fidèle et reconnaissant attachement.

Mr. G. RENARD a dû, de son côté, résigner ses fonctions de Directeur en raison de son état de santé.

L'activité que, durant 42 ans, il a dépensée au service de la Banque lui avait valu la confiance et l'estime de tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre. Aussi notre Conseil a-t-il tenu à conférer à Mr. RENARD le titre de Directeur honoraire de votre Etablissement.

Nous avons désigné, pour le remplacer à la tête des services de Bourse, Mr. J. BORDELONGUE, Sous-Directeur, qui a été promu depuis au grade de Directeur-adjoint.

Nous avons à vous signaler enfin quelques modifications intervenues dans la Direction des Succursales. Le Comité Consultatif de Genève a été très éprouvé par le décès de Mr. G. DUNANT, qui siégeait dans son sein depuis 1927. D'autre part, Mr. J. BIERENS DE HAAN, Membre du Comité Consultatif de la Succursale d'Amsterdam, nous a présenté sa démission, au moment où il abandonnait la Direction de la Nederlandsche Maatchappij.

Vous vous associerez certainement aux sentiments de regret que nous avons éprouvés lorsqu'ont pris fin ces collaborations très appréciées.

Vous aurez à pourvoir à la nomination d'un Censeur en remplacement de Mr. J. MAY Censeur sortant. Nous vous rappelons que les Censeurs sortants sont rééligibles.

Nous vous soumettrons, après lecture du Rapport de MM. les Commissaires aux Comptes, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier par une résolution votée lors de votre précédente Assemblée Générale Ordinaire du 11 Avril 1933.

En exécution de ce mandat, nous avons pris connaissance, dans les délais légaux, des comptes de l'Exercice 1933 ainsi que du Bilan et du compte de Profits et Pertes de la Banque de Paris et des Pays-Bas arrêtés au 31 Décembre 1933.

L'examen de ces comptes nous a permis de constater l'exactitude du Bilan qui vous est soumis et nous avons pu apprécier la parfaite tenue des écritures sociales.

Ce Bilan s'élève au total, tant à l'Actif qu'au Passif, à Fr. 3.102.155.169,01
Il se caractérise par le chiffre important des disponibilités dont l'ensemble se monte à Fr. 1.573.181.438,20
dépassant ainsi la moitié du total dudit Bilan.

Les disponibilités sont réparties entre les chapitres suivants :

1° Espèces en Caisse et à la Banque de France	Fr.	484.148.474,75
2° Banques et Correspondants en France et à l'Étranger	Fr.	239.940.790,49
3° Portefeuille-Effets France et Bons de la Défense Nationale, Portefeuille-Effets Étranger	Fr.	787.403.060,88
4° Coupons à encaisser	Fr.	18.790.649,10
5° Reports	Fr.	42.898.462,98
et formant un total de	Fr.	<u>1.573.181.438,20</u>

Les valeurs possédées par la Banque sont groupées sous la rubrique *Portefeuille-Titres*, dont le montant atteint.... Fr. 381.010.002,02

Ce Portefeuille comprend une grande variété de valeurs évaluées suivant les règles habituelles.

Les *Participations diverses* sont portées au Bilan pour..... Fr. 137.282.363,76

Les *Comptes-courants débiteurs* se montent à Fr. 736.319.377,15

Les *Comptes débiteurs par acceptation*..... Fr. 87.273.996,11

Les devises étrangères ont été évaluées au cours des changes du 31 Décembre dernier.

Les *Effets à l'Encaissement*..... Fr. 55.223.349,65 représentent un compte d'ordre ayant sa contre-partie au Passif.

Les *Comptes divers* Fr. 103.907.642,12 comprennent notamment l'acompte sur le dividende payé en Décembre et un certain nombre de comptes d'ordre ayant leur contre-partie au Passif.

Les *Immeubles* figurent pour..... Fr. 27.957.000 » sans changement.

Au *Passif*, le capital figure comme précédemment pour..... Fr. 300.000.000 »

Les *Réserves* sont groupées sous les rubriques suivantes :

1° - *Réserve Extraordinaire* Fr. 250.000.000 »

2° - *Réserve Légale* Fr. 29.226.691,75

3° - *Fonds de Prévoyance* (y compris la part appartenant aux Administrateurs en exercice.. Fr. 12.399.806,95

Ensemble..... Fr. 291.626.498,70

Il convient d'ajouter à ce chiffre le *report à nouveau* des exercices antérieurs..... Fr. 10.651.116,79

Total Fr. 302.277.615,49

Les autres comptes du Passif comprennent :

Les *Effets à Payer*..... Fr. 110.087.783,45

Les *Comptes-courants créditeurs à vue et à terme* Fr. 2.213.763.857,30

L'ensemble des sommes affectées au *Service des Retraites* s'élevant à Fr. 11.122.070,66

Enfin, les *Comptes divers*..... Fr. 84.318.073,64

Ces derniers comprennent des Comptes d'ordre, des provisions diverses et un certain nombre de comptes ne rentrant sous aucune autre rubrique du Bilan.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Les <i>Commissions de Banque</i> figurent au crédit de ce compte pour	Fr. 24.009.002,65
au lieu de Fr. 28.618.354,30 en 1932.	
Les revenus des <i>Portefeuille-Titres et Effets, Reports, Intérêts et Divers</i> , pour	Fr. 51.195.791,50
contre Fr. 52.917.405,81 en 1932.	
Les <i>Fonds Publics, Actions et Obligations</i> , pour Fr.	23.657.433,67
au lieu de Fr. 17.635.751,02 en 1932.	
Les <i>Succursales</i> pour	Fr. 2.342.185,06
contre Fr. 2.367.983,22 en 1932.	
Le total des profits s'élève ainsi à	Fr. 101.204.412,88
au lieu de Fr. 101.589.494,35.	
Au débit l'ensemble des <i>Frais Généraux</i> se monte à	Fr. 75.841.994,06
en diminution de Fr. 2.385.866,31.	
En résumé, le Compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice net de	Fr. 25.362.418,82
alors que le bénéfice de 1932 s'élevait à Fr. 23.361.633,98.	
Votre Conseil vous propose de répartir les bénéfices de l'Exercice de la façon suivante, conformément aux Statuts :	
Bénéfice net de l'Exercice	Fr. 25.362.418,82
A la Réserve légale .. Fr. 773.308,25	
la complétant ainsi à 10% du capital,	
5%, soit Fr. 25.- par titre aux 600.000 actions formant le capital social	Fr. 15.000.000 »
Ensemble	Fr. 15.773.308,25
Reste	Fr. 9.589.110,57

Report..... Fr.	9.589.110,57
Il serait prélevé sur le Report à nouveau une somme de Fr.	5.410.889,43
Ensemble..... Fr.	<u>15.000 000 »</u>

ce qui permettrait de répartir un dividende complémentaire de Fr. 25 par action.

Ce prélèvement effectué, le report à nouveau se trouverait ramené à Fr. 5.240.227,36

Conformément à la délibération prise par le Conseil d'Administration dans sa Séance du 27 Mars 1929, il doit être tenu compte, pour le prélèvement de 10 % prévu par l'Art. 47 des Statuts en faveur du Conseil, d'une déduction égale à 5 % du montant des primes d'émission, soit Fr. 12.500.000.

Dans ces conditions, le solde disponible de Fr. 9.589.110,57 étant insuffisant, le prélèvement de 10 % en faveur du Conseil n'a pas à être exercé cette année.

Nous vous proposons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'Administration et d'adopter le projet de répartition qui vous est soumis.

Paris, le 15 Mars 1934.

Les Commissaires :

Signé : Comte DE LYROT, Charles BUNGENER.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 10 AVRIL 1934

Première Résolution

L'Assemblée Générale

Approuve le Rapport du Conseil d'Administration et le Rapport des Commissaires ainsi que les comptes de l'Exercice 1933 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Et fixe à Frs. 50 par action le montant du dividende pour cet exercice.

Un acompte de Frs. 25 sur le dividende ayant été payé le 13 Décembre 1933, le solde, soit Frs. 25 par action, sera payable à partir du 25 Avril prochain, sous déduction des impôts établis par les Lois de Finances.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale

Donne quitus à Mr. Ed. NÖTZLIN de sa gestion et à la succession de Mr. Gaston GRIOLET de la gestion de ce dernier.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale réélit Mr. Jacques MAY, Censeur.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale

Donne aux Administrateurs les autorisations exigées par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867, pour les opérations qu'ils ont pu faire avec la Banque, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale nomme

MM. le Comte de LYROT et Charles BUNGNER Commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'exercice 1934, avec faculté, pour chacun des deux commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son Collègue pour une cause quelconque.

Et fixe à cinq mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

COMPTES de l'Exercice 1933

COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1933)

DÉBIT

CRÉDIT

<p style="text-align: center;">I</p> <p>Impôts et Contributions Fr. 9.445.365,51</p>		<p>Commissions de Banque Fr. 24.009.002,65</p>	
<p style="text-align: center;">II</p> <p>Dépenses de Personnel 50.784.180,62</p>		<p>Revenus des Portefeuille-Titres et Effets, Reports, Intérêts et Divers 51.195.791,50</p>	
<p style="text-align: center;">III</p> <p>Retraites et Caisse de prévoyance pour le Personnel..... 4.269.658,60</p>		<p>Fonds Publics, Actions et Obligations 23.657.433,67</p>	
<p style="text-align: center;">IV</p> <p>Frais de bureau, Dépenses d'entretien, de Mobilier et de Matériel..... 6.385.776,30</p>		<p>Bénéfice net des Succursales..... 2.342.185,06</p>	
<p style="text-align: center;">V</p> <p>Frais de Voyage, Déplacements, Publicité, Assurances, Timbres et Ports, Télégrammes, etc. 4.843.773,03</p>			
<p style="text-align: center;">VI</p> <p style="text-align: center;"><small>Décision de l'Assemblée Générale du 27 Janvier 1932</small></p> <p>Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence 100.000 »</p> <p>Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires..... 13.240 »</p>			
<p>Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général..... 25.362.418,82</p>			
<p style="text-align: right;">Fr. 101.204.412,88</p>		<p style="text-align: right;">Fr. 101.204.412,88</p>	

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net de l'exercice 1933.....	Fr.	25.362.418,82
Complément de la Réserve légale à 10 % du Capital.....	Fr.	773.308,25
Intérêts à 5 %, soit Fr. 25.- par action	Fr.	15.000.000 »
laissant ainsi un solde disponible de	Fr.	15.773.308,25
Prélèvement sur Report à nouveau	Fr.	9.589.110,57
Ensemble.....	Fr.	5.410.889,43
correspondant à la distribution d'un dividende complémentaire de Fr. 25.- par action.	Fr.	15.000.000 »

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

COMITÉS CONSULTATIFS

DIRECTEURS
ET FONDÉS DE POUVOIRS

AMSTERDAM .

MM. P. VOÛTE, JUNIOR.
P. E. TEGELBERG.
E. D. VAN WALRÉE.

Succursale d'Amsterdam :

DIRECTEUR. M. W. LA GRO.
SOUS-DIRECTEUR . . . M. A. DEKNATEL.
SOUS-DIRECTEUR-ADJOINT . . M. L. E. VOORZANGER.
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. H. A. EISMA.
H. CORSIN.

BRUXELLES ..

MM. H. URBAN, *Président*.
A. CALLENS.
JULES JADOT.
H. de TRAUX de WARDIN.
G. HANNECART.

Succursale de Bruxelles :

DIRECTEUR. M. J. MOISE.
DIRECTEUR-ADJOINT. M. A. E. ROLIN.
SOUS-DIRECTEURS. . . { MM. ED. BAYOT.
L. BILQUIN.
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. J. BLANCQUAERT.
J. LEPÈRE.
J. NOIRFALISE.

GENÈVE .

MM. A. LOMBARD.
M. HENTSCH.

Succursale de Genève :

DIRECTEUR. M. E. VIDOUEZ.
SOUS-DIRECTEUR . . . M. H. FLAMAND.
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. F. COLLET.
F. JACQUEMOUD.
Ch. LACHÉ.
E. de RHAM.

